

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **dix-neuvième jour d'octobre 2015 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

Sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier sont également présents.

**15-10-303**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

**15-10-304**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2015.

ADOPTÉE

**15-10-305**

**Participation appel d'offres UMQ – Assurance élus et hauts fonctionnaires**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Princeville, souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes.

AUTORISE le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union

des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE

**15-10-306**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques :**

- En date du 15-09-2015 au 18-10-2015
- nos M1327 à M1332 & A38206 à A38262 584 409,34 \$
- dépôts salaires des périodes 201536 à 201539

ADOPTÉE

**15-10-307**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 19 octobre 2015
- nos A38263 à A38400 561 252,80 \$

ADOPTÉE

**15-10-308**

**Dépôt des états des revenus et dépenses - Golf 28 août 2015**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a dégagé un surplus financier suite à l'organisation de son tournoi de golf annuel;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire redistribuer ce bénéfice à deux associations locales;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil verse les bénéfices engendrés lors de cette activité à Partage Saint-Eusèbe et ORASSE un montant de 1 221,15 \$ chacun.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les versements.

ADOPTÉE

**Dépôt d'états financiers d'organismes subventionnés** – Le greffier dépose les états financiers de l'organisme suivant : Festival du Cheval 2015.

**15-10-309**

**Démission d'un pompier**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accepter la démission du pompier Jean-Michael Moulin avec prise d'effet le 15 septembre 2015.

ADOPTÉE

15-10-310

**Dépôt d'une pétition pour le déneigement du trottoir – rue Richard**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la pétition pour le déneigement du trottoir de la rue Richard;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville procède au déneigement du trottoir entre les numéros civiques 165 à 285.

ADOPTÉE

15-10-311

**Contrat de déneigement rang des Pointes – Sainte-Sophie d'Halifax**

ATTENDU QUE ce conseil désire s'entendre avec la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax pour effectuer l'entretien d'hiver du chemin des Pointes de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'entretien d'hiver du chemin des Pointes de la Ville de Princeville à la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax au montant de 2 520,00 \$ pour une distance de 1,2 km pour la période 2015-2016;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le susdit contrat.

ADOPTÉE

15-10-312

**Location de machinerie de déneigement**

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise Ferme Somerset inc., pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur JCB8310 2015 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Beaulieu avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipé à l'avant d'une grappe à angle ainsi que d'une aile de côté;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise, pour la saison hivernale 2015-2016, la location d'un équipement roulant auprès de Ferme Somerset inc. pour effectuer l'enlèvement de la neige au montant de 105,00 \$ pour les 75 premières heures et de 100,00 \$ pour les heures subséquentes;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le premier versement correspondant aux 75 premières heures à 105,00 \$ / heure au cours du mois de décembre 2015, puis les versements subséquents nécessaires au besoin à partir de janvier 2016.

ADOPTÉE

15-10-313

**Taux pour le transport de la neige**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige à l'intérieur des limites de Princeville à 1,037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2015-2016.

ADOPTÉE

15-10-314

**Surveillance hivernale MTQ 2015-2016**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la surveillance routière sur le territoire de la Ville de Princeville pour la période hivernale 2015-2016 à Excavation H. St-Pierre au montant de 10 000 \$, taxes en sus ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer un premier versement en décembre 2015 et un second en mars 2016.

ADOPTÉE

15-10-315

**Régularisation de la propriété du passage piétonnier entre les rues Mailhot et Boisclair**

ATTENDU QUE la propriété du passage piétonnier situé entre les rues Mailhot et Boisclair est attribuée à tort au propriétaire du terrain original, que cela entraîne des problèmes au niveau de l'émission de comptes de taxes foncières et que ce problème peut être résolu de consentement entre la Ville et le propriétaire privé en question;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à engager tout frais engendré par cette correction nécessaire au registre foncier et l'autoriser à signer l'acte notarié.

ADOPTÉE

15-10-316

**Adjudication du contrat AO15-VR-02 – recharge 7<sup>e</sup> rang Est**

ATTENDU l'appel d'offres AO15-VR-02 sur invitation conformément aux dispositions de la loi;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 octobre 2015 à 11h01 à l'Hôtel de Ville de Princeville, conformément aux dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Excavation Bois-Francis inc., pour son gravier de type « B »;

Sur une proposition de Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de recharge du 7<sup>e</sup> Rang Est à Excavation Bois-Francis inc. au coût de 14,78 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même la subvention de 35 000 \$ du Programme à l'amélioration du réseau routier local, si la substitution demandée de l'appliquer à ce rang plutôt qu'au rang 11 Est est accordée, et la différence à même les activités d'investissements de l'année en cours (03.630.02-711).

QUE les autres dépenses réalisées en régie internes pour ce même rang soient financées de la même manière.

ADOPTÉE

15-10-317

**Mandat à UMQ pour l'achat de carburant en vrac**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats vi-

sant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu la Ville de Princeville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2016 au le 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville de Princeville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et prendre la décision en son nom;

QUE la Ville de Princeville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Princeville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Princeville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200 \$.

ADOPTÉE

15-10-318

**Bail 25 Saint-Jacques Est**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer un bail de location avec l'Association Touristique régionale Centre-du-Québec relativement au local commercial sis au 25 Saint-Jacques Est en contrepartie d'un loyer mensuel de 700 \$ par mois pour les mois de novembre 2015 à mars 2016, puis par la suite pour un loyer annuel de 17 395 \$ pour la première année avec une augmentation annuelle prévue de 2%. Le bail est d'une durée minimale de 29 mois.

ADOPTÉE

**Location d'un local – Clinique médicale Princeville** – reporté.

15-10-319

**Édifice du 25 Saint-Jacques Est – Paiement du certificat no 4 et autorisation des avenants**

ATTENDU le décompte numéro quatre, comprenant les directives de changement, émis par la firme Lemay Coté Architectes inc. pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 3 octobre 2015 émis en date du 14 octobre 2015 au montant de 487 939,73 \$, taxes incluses;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 487 939,73 \$ à Construction Bois-Francs inc. et de financer la dépense à même le règlement d'emprunt 2014-266.

D'approuver et de ratifier les directives de changement émises en date du 3 octobre 2015 dont copie est annexée à la présente.

ADOPTÉE

**Participation au programme «Changer d'air»** - reportée.

**Dépôt – Plan d'action Politique familiale 2016-2018** – dépôt.

15-10-320

**Vente de terrain résidentiel - 30 rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Sarah-Ève Houde ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 982 309 (30 rue Lecours) du cadastre du Québec pour le prix de 18 567,78 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

15-10-321

**Vente de terrain résidentiel - 130 rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Alex Nault ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 982 320 (130 rue Lecours) du cadastre du Québec pour le prix de 18 265,28 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

15-10-322

**Dérogation mineure de Monsieur Gaétan Croteau et de Madame Yvonne Turgeon – 1100, Route 263 Nord**

ATTENDU QUE la superficie demandée est minime;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment sera construit de façon à s'agencer au bâtiment principal.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 1100, Route 263 Nord, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Croteau et Madame Turgeon afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 55,75 m<sup>2</sup>, en plus du garage annexe existant, ce qui représente une dérogation de 6 m<sup>2</sup> pour la superficie par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

15-10-323

**Demande à la CPTAQ – Alice Keller**

ATTENDU QUE la demanderesse Alice Keller désire échanger une parcelle de terre en culture avec son voisin Ferme Renaude inc;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation présentée par Alice Keller consiste à échanger une partie du lot 4 308 977 pour une partie du lot 4 309 026 d'une superficie de 1 220,8 m<sup>2</sup> chacune;

ATTENDU QUE cette demande n'apporte aucun changement à la superficie des propriétés concernées;

ATTENDU QUE l'usage des parcelles reste agricole;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation est conforme à la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande d'auto-risation présentée par Alice Keller pour échanger une parcelle de terre en culture d'une superficie de 1 220,8 m<sup>2</sup> avec Ferme Renaude inc. selon le plan signé par l'arpenteur Jocelyn Allaire.

ADOPTÉE

15-10-324

**Subvention d'heures de glace au hockey mineur de Princeville – Saison 2015-2016**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder au Hockey mineur de Princeville, une banque d'heures gratuites d'un maximum de 330 heures pour la saison 2015-2016.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement qu'après que les vingt-quatre (24) premières heures soient utilisées et facturées au Hockey mineur de Princeville pour la saison 2015-2016.

ADOPTÉE

15-10-325

**Subvention d'heures de glace au patinage artistique de Princeville – Saison 2015-2016**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder au Club de patinage artistique de Princeville une banque d'heures de glace gratuites d'un maximum de 240 heures, incluant le spectacle de fin d'année, pour la saison 2015-2016.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement après que les dix (10) premières heures soient utilisées et facturées au club de patinage artistique de Princeville pour la saison 2015-2016.

QUE pour les compétitions d'une fin de semaine (par exemple la compétition Entr'amis), pourvu que le régisseur aux sports n'y travaille pas, la Ville accordera une subvention équivalente au quart du total des heures louées par le Club.

ADOPTÉE

**Invitation soirée bénéfice Richelieu Plessisville** – non.

15-10-326

**Demande de gratuité de salle – Chevaliers de Colomb**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince aux Chevaliers de Colomb pour la tenue d'une activité, le 7 novembre 2015, en soirée.

ADOPTÉE

15-10-327

**Demande d'aide financière - Campagne Guignolée 2015 Chevaliers de Colomb**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accorde aux Chevaliers de Colomb de Princeville - Conseil 5986, une contribution de 200 \$ pour la Guignolée 2015.

ADOPTÉE

**Invitation soirée des vins – Hôtel-Dieu d'Arthabaska** – non.

**Invitation soirée 25 ans – Action-Toxicomanie Bois-Francis** – non.

15-10-328

**Demande d'aide financière - École Sainte-Marie**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder à l'École Sainte-Marie de Princeville, un montant de 250 \$ qui sera remis à des élèves du niveau secondaire, en guise de bourses pour leur comportement exemplaire et leur savoir-vivre.

ADOPTÉE

15-10-329

**Demande d'aide financière - Chorales «Les Amis de l'Art»**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de verser une aide financière au montant de 100 \$ à la Chorale «Les Amis de l'Art» de Princeville.

ADOPTÉE

15-10-330

**Demande d'aide financière – AGROOP Marché de Noël et Salon des métiers d'art 2015**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser une commandite de 1 000 \$ à AGROOP pour l'organisation du Marché de Noël et Salon des métiers d'art 2015.

ADOPTÉE

15-10-331

**Demande d'aide financière - Centraide campagne 2015**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse à Centraide un montant de 1 000 \$ afin de permettre pour l'année 2015 la poursuite de leurs objectifs.

ADOPTÉE

**Demande d'aide financière – Club sport «4» de l'Érable inc. – non.**

15-10-332

**Invitation brunch annuel 2015 - Unité Domrémy de Plessisville inc.**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de deux billets au coût de 15,00 \$ chacun, pour le brunch annuel de l'organisme et de faire un don de 100 \$.

ADOPTÉE

15-10-333

**Invitation et demande d'aide financière – Campagne du coquelicot 2015 légion Royale Canadienne**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser un montant de 100 \$ à la Campagne du coquelicot 2015 à la Légion Royale Canadienne afin de souligner de façon particulière le Jour du Souvenir.

ADOPTÉE

**Demande d'aide financière – ORASSE – reportée.**

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

15-10-334

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire